



## INDEX DE L'EGALITE FEMMES – HOMMES

Le Crédit Agricole Normandie est engagé en faveur du respect de l'égalité des femmes et des hommes lors de leur embauche dans l'entreprise et tout au long de leur carrière.

L'accord signé avec les partenaires sociaux le 4 novembre 2020 relatif à l'égalité professionnelle spécifie les engagements du Crédit Agricole Normandie concernant l'égalité de traitement entre tous ses collaborateurs à l'embauche, dans les domaines de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération, et ce quel que soit l'âge, le sexe et la fonction de chacun.

Depuis le 5 septembre 2018, la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ainsi que le décret du 8 janvier 2019 sont venus renforcer les obligations des entreprises notamment par la publication annuelle d'un index de l'égalité Femmes – Hommes.

Cet indicateur repose sur cinq critères :

1. l'écart de rémunération femmes hommes, à poste et âge comparables : 38/40
2. l'écart de répartition des augmentations individuelles : 20/20
3. l'écart de répartition des promotions : 10/15
4. les augmentations au retour de congé de maternité : 15/15
5. la répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations : 0/10

La politique volontariste du Crédit Agricole Normandie en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'entreprise se traduit, pour l'année 2021, par une note de 83/100. Ce résultat est le fruit de l'attachement du Crédit Agricole Normandie au principe de non-discrimination et de sa volonté de créer les conditions qui permettent à l'ensemble des salariés de disposer des mêmes chances et des mêmes moyens d'évolution.

Dans le cadre d'une projection sur 2 ans (*index 2022 et 2023 à venir*), l'entreprise se donne comme objectif principal d'obtenir une note globale d'au moins 85/100.

A cette fin, différentes actions sont mises en œuvre avec pour objectifs :

- de tendre vers la note maximale de 15/15 s'agissant des écarts de promotion entre les femmes et les hommes ;
- de conserver voire améliorer la note de 38/40 en matière d'écart de rémunération femmes-hommes à poste et âge comparables ;
- de renforcer la présence de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations et par conséquent améliorer la note actuelle de 0/10.

### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 868.

[www.ca-normandie.fr](http://www.ca-normandie.fr) (Accès global sans coût de connexion grâce à Internet).